



Nr. : DAK/ASSBO/2013/3

L'Ambassade des Pays-Bas au Sénégal présente ses compliments au Ministère d'Etat chargé des Affaires étrangères et des Guinéens de l'Etranger de la République de Guinée et a l'honneur de l'informer comme suit.

Le gouvernement des Pays-Bas, et tout particulièrement le Service du Rapatriement et du Départ au sein du Ministère de l'Intérieur des Pays-Bas, se félicite de la bonne coopération depuis 2011 avec les services compétents guinéens en matière de départ volontaires et du départ contraint des étrangers qui ne sont pas autorisés à rester aux Pays-Bas.

La visite prévue fin janvier aux Pays-Bas des Secrétaires-généraux du Ministère des Affaires étrangères (Monsieur Aly Diane) et du Ministère de la Sécurité (Monsieur Mamadou Beau Keita) pourra encore renforcer cette coopération.

Dans le cadre du dialogue ouvert entre les Pays-Bas et la Guinée en matière de migration, le gouvernement des Pays-Bas voudrait attirer l'attention sur un malentendu regrettable qui a eu lieu à l'aéroport de Conakry le 2 janvier 2013.

Un ressortissant guinéen 102 e en provenance des Pays-Bas, et accompagné par quelques policiers néerlandais, n'a pas été admis sur le territoire guinéen. Les raisons données du refus n'étaient pas claires. Le ressortissant était en possession d'un Laissez-Passer délivré par l'ambassadeur de Guinée à Bruxelles. Une copie du Laissez-Passer est attachée en annexe.

En 2012, un cas comparable a eu lieu, lorsque le Laissez-Passer guinéen d'une ressortissante guinéenne et de ses enfants (délivré par une délégation compétente

sécuritaire guinéenne en visite aux Pays-Bas) n'a pas été reconnu par le "Commissaire spécial de l'Aéroport de Conakry". Par conséquent ces ressortissants guinéens furent refusés d'entrée sur le territoire guinéen.

Le Service du Rapatriement et du Départ au sein du Ministère de l'Intérieur des Pays-Bas souhaiterait avoir un échange de vues ouvert sur la reconnaissance des Laissez Passer délivrés par les autorités compétentes guinéennes afin d'éviter ce genre de malentendus dans le futur, et de renforcer ainsi la coopération entre les services néerlandais et guinéens.

L'Ambassade des Pays-Bas au Sénégal saisit cette occasion pour renouveler au Ministère d'Etat chargé des Affaires étrangères et des Guinéens de l'Etranger de la République de Guinée les assurances de sa haute considération.

Dakar, le 4 janvier 2013



Cc. Ministère de la Sécurité
République de Guinée

Ministère d'Etat
Chargé des Affaires étrangères
Et des Guinéens de l'étranger
Conakry



No :DAK/ASII/2013/229

L'Ambassade de Royaume des Pays-Bas au Sénégal présente ses compliments à l'Ambassade de la République de la Guinée et à l'honneur de L'informer d'une mission à Conakry du Ministère Néerlandais de la Sécurité et de la Justice, qui aura lieu du 7 au 10 avril 2013. L'objectif de cette mission est de préparer la visite aux Pays Bas des représentants du Gouvernement Guinéen, qui est prévue du 21 au 27 avril 2013 dans le cadre du MoU en matière de migration entre les deux pays.

Les trois personnes suivantes font partie de la délégation qui effectuera cette mission:

10 2 e Responsable pour les Laissez-Passer auprès du Ministère de la Sécurité et de la Justice ;

10 2 e Attaché d'Immigration, basé à l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Accra, Ghana ;

10 2 e Chargé de Mission auprès du Ministère de la Sécurité et de la Justice.

10 2 e deuxième secrétaire auprès l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Dakar, Sénégal, accompagnera cette mission.

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas saisit cette occasion pour renouveler à l'Ambassade de la République de la Guinée les assurances de sa très haute considération.

Dakar, le 3 Avril 2013



Ambassade de la République
De la Guinée
Dakar



Nr : DAK/ASH/2013/284

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Dakar présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger et a l'honneur de L'informer comme suit.

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas tient à remercier le Ministère pour la bonne coopération dans le domaine de la migration, notamment dans le cadre du Mémorandum d'Entente en matière de migration signé par nos deux pays en 2009.

Dans le contexte de la mise en œuvre de ce Mémorandum, l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas a pris note que le Ministère de la Sécurité a annulé au dernier moment la mission d'experts Guinéens en matière de migration. Cette mission a été imensément préparée et devait se dérouler aux Pays-Bas dans la semaine du 12 mai 2013.

La prochaine mission aux Pays-Bas est prévue pour le 17 juin 2013. Cette mission aura pour but de déterminer la nationalité des supposés Guinéens et de fournir des laissez-passer pour le retour des Guinéens en Guinée. L'Ambassade des Pays-Bas apprécierait de recevoir une confirmation sur cette date.

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas espère sincèrement que la bonne coopération dans le domaine de la migration sera perpétuée avec votre Ministère ainsi qu'avec les Ambassades de la République de Guinée à Dakar et à Bruxelles.

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger de la République de Guinée l'assurance de sa haute considération.

Dakar, le 15 mai 2013

Ministère des Affaires Etrangères
et des Guinéens de l'Etranger
de la République de Guinée
Conakry



CC - Ministère de la Sécurité et de
la protection Civile de la République de Guinée



Royaume des Pays-Bas

Nr : DAK/CDP/2013/395

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Dakar présente ses compliments au Ministère de la Sécurité et de la protection Civile de la République de Guinée et a l'honneur de L'informer comme suit.

Le gouvernement des Pays-Bas a hautement apprécié que le Ministre de la Sécurité et de la protection Civile, S.E. Monsieur Madifing DIANE, ait reçu en audience la délégation du Ministère de la Justice des Pays-Bas (Service du Rapatriement et du Départ) en provenance des Pays-Bas, le vendredi 19 juillet 2013.

Comme discuté lors de cette rencontre, les Pays-Bas souhaitent effectuer un vol sécurisé vers la Guinée pour rapatrier deux ressortissants Guinéens. Tous deux sont munis de Laissez-passer délivrés par les autorités Guinéennes compétentes. Lors de la réunion avec le Ministre de la Sécurité, la délégation des Pays-Bas avait fait savoir qu'elle souhaiterait effectuer ce vol sécurisé le 30 juillet. Le gouvernement des Pays-Bas souhaiterait mettre en œuvre les dispositions techniques pour effectuer ce vol sécurisé et saurait gré au Ministère de la Sécurité de lui indiquer si cette date peut être retenue. Le Ministère de la Sécurité peut à tout moment contacter l'Ambassadeur des Pays-Bas à Dakar à ce sujet, au numéro : **10 2 g**

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas souhaite réitérer sa grande reconnaissance pour l'excellente coopération qu'elle entretient avec les autorités Guinéennes sur les questions de migration.

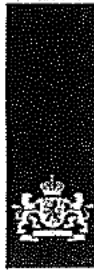
L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Dakar saisit cette occasion pour renouveler au Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile de la République de Guinée l'assurance de sa très haute considération.

Dakar, le 22 juillet 2013



Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
de la République de Guinée

Conakry



Nr : DAK/CdP/2013/401

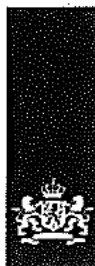
L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Dakar présente ses compliments à l'Ambassade de la République de Guinée et a l'honneur de Lui faire parvenir la Note Diplomatique ci-jointe destinée au Ministère des Affaires étrangères et au Ministère de la sécurité et la protection civile de la République de Guinée .

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Dakar saisit cette occasion pour renouveler à l'Ambassade de la République de Guinée l'assurance de sa haute considération.

Dakar, le 26 juillet 2013



Ambassade de la République de Guinée
Dakar



Royaume des Pays-Bas

URGENT

Nr : DAK/CDP/2013/401

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Dakar présente ses compliments au Ministère des Affaires étrangères de la République de Guinée, ainsi qu'au Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, et a l'honneur de L'informer comme suit :

Faisant suite à :

- l'entretien le vendredi 19 juillet 2013 entre le Ministre de la Sécurité, S.E. Monsieur Madifing DIANE, et la délégation du Ministère de la Justice des Pays-Bas;
- l'entretien le 25 juillet 2013 entre l'Ambassadeur des Pays-Bas, S.E. Monsieur Pieter Jan KLEIWEG DE ZWAAN et le Ministre de la Sécurité;

Les Pays-Bas saurait gré aux autorités guinéennes de recevoir le droit d'atterrissage le 1^{er} août 2013 à Conakry (gucy) pour un vol diplomatique et sécurisé (en provenance de Rotterdam ehnd) transportant deux citoyens Guinéens pour refoulement (et en outre 3 membres d'équipage et 8 accompagnateurs néerlandais).

Type d'avion:

A/C: REG HB-JRV, CHALLENGER 601/CL60, 14 SEATS, MTOM:
45'100LB/20.5T, R/F-CAT: 4A

Vol. horaires et nombres de passagers :

10 2 e

Equipement

Nom	Nationalité/date naissance	No. Passeport
-----	----------------------------	---------------

10 2 e

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Dakar saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires étrangères de la République de Guinée, ainsi qu'au Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, les assurances de sa très haute considération.

Dakar, le 26 juillet 2013

Ministère des Affaires étrangères
de la République de Guinée
Conakry



cc : Ministère de la Sécurité
de la République de Guinée
Conakry

1 augustus 2013



Ministerie van Buitenlandse Zaken
Berichtenverkeer

BZ-Vertrouwenlijk

Guinee - Bilateraal - Migratie - succesvolle uitzetting

Van : DAK-CDP
Verzonden op : 1 augustus 2013 18:43
Land/regio : Guinee
Forum : Bilateraal
Thema : Migratie

Samenvatting

- Guinee werkt goed mee met twee gevoelige uitzettingen.
- Persoonlijke inzet van de Guineese Minister van Veiligheid (die ook andere zaken aan zijn hoofd had, ondermeer etnische onlusten).
- Uitzekende samenwerking Ambassade en Dienst Terugkeer & Vertrek.
- Na de verkiezingen in Guinee (september 2013) verdere mogelijkheden aftasten voor terugkeerbeleid.
- Als verkiezingen in september 2013 goed verlopen.

11 10 2 a

Commentaar

zie bericht

Bericht

1. Met succes zijn op 1 augustus twee Guineese staatsburgers uit Nederland verwijderd. 10 2 e
Het betrof twee zeer mediagevoelige zaken, waaraan NRC Handelsblad ook meerdere malen aandacht heeft besteed 10 2 e
waren honger/dorststakers. En waren voor een deel 'iconen' geworden van de anti-uitzettingslobby in Nederland (zie website van 'deportatieverzet'). 11
2. Diverse pogingen om betrokkenen via reguliere lijnvluchten uit te zetten strandden (problemen met laissez-passers; al dan niet vermeende gezondheidsklachten van betrokkenen).
Uiteindelijk is de uitzetting gelukt dankzij inzet van een beveiligd privévliegtuig die als 'diplomatieke vlucht' is aangemerkt.
3. Voor deze oplossing was volledige samenwerking van de Guineese autoriteiten onontbeerlijk. Ambassade en Justitie (de Dienst Terugkeer en Vertrek) hebben de laatste weken hand in hand gewerkt om dit mogelijk te maken, o.m. via twee gezamenlijke missies van Ambassade en DT& V naar Conakry.
Zeven diplomatieke nota's en een tiental rechtstreekse contacten tussen CdP Dakar en de Guineese Minister van Veiligheid (Madifing DIANE) waren nodig om de bureaucratische hobbels te nemen.
4. De operatie was gecompliceerd omdat Guinee zich opmaakt voor parlamentsverkiezingen in september 2013 (de eerste sinds 10 jaar na een geschiedenis van meerdere staatsgrepen). Het vraagstuk van gedwongen terugkeer ligt gevoelig, zoals in vele Afrikaanse landen. 11, 10 2 a

11

6

5. Een andere complicerende factor was de politieke turbulentie in Guinee zelf. In Zuid-Guinee barstte twee weken geleden hevige etnische onlust los die aan meer dan 60 man het leven kostte; de etnische groepen Guerzé en Koniaké gingen elkaar met machetes te lijf. Dit vergde alle aandacht van de minister van Veiligheid.
6. Daar komt bij dat Nederland in Guinee niet over drukmiddelen beschikt om samenwerking bij Terugkeer af te dwingen. We geven daar geen hulp. En zelfs de OS-hulp (Europees Ontwikkelingsfonds) is nauwelijks een hefboom, omdat de hulp deels is opgeschort: Guinee bevindt zich nog op het strafbankje van de art96 procedure van het Verdrag van Cotonou.

10 2 a, 11

7.

8. Nu deze eerste hobbel is genomen, is de volgende ambitie om een volle privévlucht ('charter') vanuit Nederland naar Guinee te laten reizen voor uitzettingen. Uitwerking en realisatie zullen pas mogelijk zijn ná de parlementsverkiezingen van 24 september 2013. Maar het is belangrijk om de band warm te houden. Mogelijk kan hierbij ook nadere samenwerking met België worden gezocht. Ook België kampt met grote groep uitgeprocedeerde Guineeërs. Nederland maakt reeds gebruik van de diensten van de Belgische consulaire medewerker in Conakry.
9. Vanuit de optiek van 'geïntegreerd beleid' pleit deze Ambassade ervoor om Guinee.

11 10 2 a

Berichtgegevens [BZ-VI]

Aan : DGES; DCM; DAF; DDE; 10 2 e DGRC-DCM;

Opsteller : Kleiweg, PJ

Kenmerk : DAK/2013/068

Type : Beleids

Prioriteit : Routine

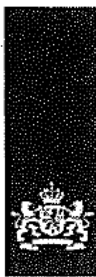
Rubricering : BZ-Vertrouwelijk

Categorie : Verslag/Info

Dit bericht kan informatie bevatten die niet voor u is bestemd. Indien u niet de geadresseerde bent of dit bericht abusievelijk aan u is toegezonden, wordt u verzocht dat aan de afzender te melden en het bericht te verwijderen. De Staat aanvaardt geen aansprakelijkheid voor schade, van welke aard ook, die verband houdt met risico's verbonden aan het elektronisch verzenden van berichten.

This message may contain information that is not intended for you. If you are not the addressee or if this message was sent to you by mistake, you are requested to inform the sender and delete the message. The State accepts no liability for damage of any kind resulting from the risks inherent in the electronic transmission of messages.

Ministerie van Buitenlandse Zaken



Royaume des Pays-Bas

Nr. : DAK/ASSBO/2013/504

L'Ambassade des Pays-Bas au Sénégal présente ses compliments au Ministère d'Etat chargé des Affaires étrangères et des Guinéens de l'Etranger de la République de Guinée et a l'honneur de transmettre la lettre du Secrétaire d'Etat du Ministère de la Sécurité et de la Justice des Pays-Bas, ci-jointe.

Le gouvernement des Pays-Bas se félicite de la bonne coopération entretenue depuis 2009 avec les services compétents guinéens en matière de départ volontaires et du départ contraint des étrangers qui ne sont pas autorisés à rester aux Pays-Bas.

L'ambassade des Pays-Bas saurait gré aux autorités compétentes guinéennes d'autoriser une prochaine visite d'une délégation Guinéenne aux Pays-Bas, du 29 septembre au 5 octobre 2013. Une telle visite pourrait encore renforcer cette coopération.

Les frais de transport et d'accommodation liés à cette mission seront naturellement pris en charge par le Gouvernement des Pays-Bas.

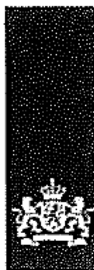
L'Ambassade des Pays-Bas au Sénégal saisit cette occasion pour renouveler au Ministère d'Etat chargé des Affaires étrangères et des Guinéens de l'Etranger de la République de Guinée les assurances de sa haute considération.

Dakar, le 16 septembre 2013

Cc. Ministère de la Sécurité
République de Guinée



Ministère d'Etat
Chargé des Affaires étrangères
Et des Guinéens de l'étranger
Conakry



Royaume des Pays-Bas

Nr. : DAK/ASSBO/2013/567

L'ambassade du Royaume des Pays-Bas à Dakar présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'étranger de la République de Guinée et a l'honneur d'annoncer la visite d'une mission néerlandaise à Conakry du 17 au 20 novembre 2013.

Il s'agit d'une mission de la division Rapatriement et Départ du Ministère de la Justice et de la Sécurité des Pays-Bas, dont le but est de discuter des thèmes de la migration avec les autorités compétentes. La mission sera composée de **102 e** Directeur des Affaires internationales, **102 e** Conseiller TIC, **102 e** Attaché sur l'immigration basé au Ghana et **102 e** Conseiller du service du départ. La délégation sera accompagnée par un agent de l'ambassade des Pays-Bas à Dakar.

L'ambassade mentionne également l'engagement des Pays-Bas pour mettre en œuvre le MoU de 2009 concernant la coopération dans le domaine de la migration. Dans ce cadre, la délégation effectuera un don d'ordinateurs et la formation sur l'utilisation de logiciels qui peuvent être utilisés dans la lutte contre la migration illégale.

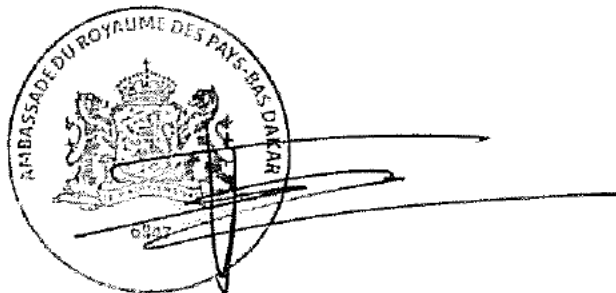
Le gouvernement des Pays-Bas, et tout particulièrement le Service du Rapatriement et du Départ au sein du Ministère de la Justice et de la Sécurité des Pays-Bas, se félicite de la bonne coopération avec les services compétents guinéens en matière de départ volontaire et du départ contraint des étrangers qui ne sont pas autorisés à rester aux Pays-Bas.

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Dakar saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger de la République de Guinée l'assurance de sa haute considération.

Dakar, le 24 octobre 2013

Cc. Ministère de la Sécurité
République de Guinée

Ministère d'Etat
Chargé des Affaires étrangères
Et des Guinéens de l'étranger
Conakry



21 november 2013



Ministerie van Buitenlandse Zaken
Berichtenverkeer

BZ-Verhuweijk

Guinee - Binnenlandse aangelegenheden - Guinee: van transitie naar stabiliteit - het glas is halfvol

Van : DAK
Verzonden op : 21 november 2013 12:41
Land/regio : Guinee
Thema : Binnenlandse aangelegenheden

Samenvatting

Valt niet onder verzoek

Commentaar

Valt niet onder verzoek

Bericht

Resultaten

Valt niet onder verzoek

Oppositie

Valt niet onder verzoek

9

Verloop verkiezingen

Valt niet onder verzoek

Weg vooruit?

Valt niet onder verzoek

Bezoek DTnV / terugkeer

1. Een delegatie van de dienst Terugkeer en Vertrek van het ministerie van veiligheid en Justitie (DTnV) bracht 18 en 19 november een bezoek aan Guinee om de Guinese autoriteiten te bedanken voor de steun die zij bieden bij terugkeer van illegale Guineeërs, en m.n. de gedwongen terugkeer in augustus jl. van twee uitgeprocedeerde Guineeërs.
2. De delegatie sprak o.a. met de minister van Veiligheid Madfing Diane die verzekerde dat hijzelf en zijn departement ook in de toekomst terugkeer naar Guinee vanuit Nederland zullen steunen. Op korte termijn (waarschijnlijk januari 2014) zal dan ook een Guinese taskforce naar Nederland afreizen om Laissez-Passers af te geven aan uitgeprocedeerde Guineeërs.
3. De delegatie overhandigde verder een tweede set van 6 computers aan het ministerie van veiligheid. In totaal zijn 15 computers geschonken die zullen bijdragen aan de opleiding van Guinese grenspolitie.

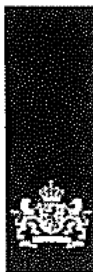
Berichtgegevens JBZ-VI

Aan : DAF; DIE-EX; DDE; BPZ; BRE; 10 2 e
Opsteller :
Afgestemd : cdp
Kenmerk : DAK/101-2013
Type : Beleids
Prioriteit : Immediate
Rubricering : BZ-Vertrouwelijk
Categorie : Verslag/Info

Dit bericht kan informatie bevatten die niet voor u is bestemd. Indien u niet de geadresseerde bent of dit bericht abusievelijk aan u is toegezonden, wordt u verzocht dat aan de afzender te melden en het bericht te verwijderen. De Staat aanvaardt geen aansprakelijkheid voor schade, van welke aard ook, die verband houdt met risico's verbonden aan het elektronisch verzenden van berichten.

This message may contain information that is not intended for you. If you are not the addressee or if this message was sent to you by mistake, you are requested to inform the sender and delete the message. The State accepts no liability for damage of any kind resulting from the risks inherent in the electronic transmission of messages.

Ministerie van Buitenlandse Zaken



Royaume des Pays-Bas

DAK/CdP/2013/724

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Dakar présente ses compliments à l'Ambassade de la République de Guinée et a l'honneur de prier l'Ambassade de bien vouloir transmettre au Ministre d'Etat des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger ainsi qu'au Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, les courrier ci-joints.

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Dakar saisit cette occasion pour renouveler à l'Ambassade de la République de Guinée l'assurance de sa haute considération.

Dakar, le 20 décembre 2013



Ambassade de la République de Guinée
Dakar

ONTVANGEN/REÇU:

23 JAN. 2014

DOSSIER:

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL JUSTICE SOLIDARITE

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DES GUINEENS DE L'ETRANGER

AMBASSADE
DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE
AU SENEGAL, MAURITANIE
GAMBIE, CAP VERT
Rue I x A - Point F
Tel. : 33 824 86 06
Fax : 33 825 59 46 - B.P. - 7123
DAKAR

N°...074.../AGD/SP/2014

Dakar, le 23 janvier 2014

NOTE VERBALE

L'Ambassade de la République de Guinée au Sénégal présente ses compliments à l'Ambassade du Royaume des Pays Bas à Dakar et à l'honneur de lui faire parvenir ci joint, pour remise à Son Destinataire, la note N°0104/MAEGE/CAB/DAJC//2013 du 15 janvier 2014 par laquelle le Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger, transmet les noms des cadres désignés pour procéder à l'identification des présumés guinéens en séjour irrégulier aux Pays Bas.

L'Ambassade de la République de Guinée au Sénégal remercie l'Ambassade du Royaume des Pays Bas à Dakar pour son aimable entremise et saisit cette occasion pour lui renouveler, les assurances de sa haute considération.



AMBASSADE DU ROYAUME DES PAYS BAS
DAKAR



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Solidarité

Conakry, le 15/01/2014

MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES ET DES GUINEENS
DE L'ETRANGER

Le Ministre

01.04/MAEGE/CAB/DAJC/2013

A Monsieur le Directeur Général du
Service Rapatriement et de Départ

22/01/2014
0007

Objet : Identification de présumés
Guinéens en séjour irrégulier aux Pays-Bas

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de faire suite à votre lettre du 03 décembre 2013, relative à l'invitation d'une mission d'identification de présumés guinéens en séjour irrégulier au Pays-Bas.

A cet effet, les cadres dont les noms suivent, sont désignés pour procéder à la dite opération conformément à l'accord en matière de migration qui lie les deux pays. Ce sont :

- [redacted] 102 e Commissaire divisionnaire de Police, en service à la Direction centrale de la police de l'Air et des Frontières (Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile), titulaire du passeport n° [redacted] 102 e
- [redacted] 102 e capitaine de Police, en service à la Direction centrale de la police de l'Air et des Frontières (Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile), titulaire du passeport n° [redacted] 102 e
- [redacted] 102 e chef section du Contentieux à la Direction des Affaires Juridiques et consulaires titulaire du passeport n° [redacted] 102 e

Je me réjouis que les autorités Hollandaises prennent en charge toutes les formalités liées au voyage, au séjour, et aux conditions de travail des cadres ci-dessus désignés.



Royaume des Pays-Bas

Monsieur le Ministre de la Sécurité
de la République de Guinée
Son Excellence Madling DIANE

Ambassade du Royaume des
Pays-Bas
17, Rue Jacques-Bugnot
B.P. 1262
Dakar
Sénégal
www.ambassade.nl/dakar.org

Personne contact
Pieter-Jan Kleiweg de Zwaan

102 g

Date : 03 février 2014
Objet : Invitation

Monsieur le Ministre, *cher père!*

Mes vives félicitations pour votre reconduction au sein du Gouvernement. Je loue la sagesse du Président, Son Excellence Alpha CONDÉ, pour avoir renouvelé sa confiance en vous.

Vue les excellentes relations entre les Pays-Bas et la Guinée, et la coopération étroite entre votre ministère et le ministère de la sécurité et de la justice aux Pays-Bas, mon gouvernement m'a demandé de vous inviter pour une visite d'affaires aux Pays-Bas.

Cette visite aurait un double objectif:

1. Un échange d'idées au ministère des Affaires étrangères sur les défis sécuritaires en Guinée et dans la sous-région.
2. Des contacts divers avec le ministère de la Sécurité et de la Justice (service du rapatriement et du départ).

La date de la visite sera naturellement établie en étroite collaboration avec vos souhaits. Nous pensons à une visite de 2-3 jours (mi-avril).

En attendant votre réponse aux suggestions ci-dessus, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.


Pieter-Jan KLEIWEG DE ZWAAN
Ambassadeur des Pays-Bas

19 februari 2014

Ministerie van Buitenlandse Zaken
Berichtenverkeer**Rijksoverheid**
Rijksoverheid

Guinee - Bilateraal - Migratie - bezoek Minister van Veiligheid

Van : DAK-CDP
Verzonden op : 19 februari 2014 18:04
Land/regio : Guinee
Forum : Bilateraal
Thema : Migratie

Bijlagen

[Reponse_Madifing.pdf](#) (648.82 KB)

Samenvatting

- Minister van veiligheid van Guinee bereid van 21-24 april naar Nederland te komen.

Bericht

Referte eerdere correspondentie van ZMA Dakar met DCM, DAF en de Dienst Terugkeer en Vertrek:

- De Minister van Veiligheid van Guinee (Madifing DIANE) is bereid naar Nederland te komen van 21 tot 24 april. Zie bijgaande brief.
- Dit is een goede gelegenheid om met hem te spreken over het Terugkeer dossier. Daarnaast ligt een gesprek op BZ in de rede (onderwerpen: Mali; extremisme in de regio).

Berichtgegevens [RIJK]

Aan : DCM-MA;
Opsteller : Kieweg, PJ
Kenmerk : DAK/2014/018
Type : Beleids
Prioriteit : Routine
Rubricering : Rijks-Intern
Categorie : Verslag/Info

102 e

Dit bericht kan informatie bevatten die niet voor u is bestemd. Indien u niet de geadresseerde bent of dit bericht abusievelijk aan u is toegezonden, wordt u verzocht dat aan de afzender te melden en het bericht te verwijderen. De Staat aanvaardt geen aansprakelijkheid voor schade, van welke aard ook, die voortvloeit uit het gebruik van berichten.

This message may contain information that is not intended for you. If you are not the addressee or if this message was sent to you by mistake, you are requested to inform the sender and delete the message. The State accepts no liability for damage of any kind resulting from the risks inherent in the electronic transmission of messages.

Ministerie van Buitenlandse Zaken

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ ET
DE LA PROTECTION CIVILE



REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

CABINET

N° 0034 /MSPC/CAB/2014

Conakry, le 13 Février 2014

Le Ministre

17/02/2014
0017

**A Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de
la République de Guinée au Sénégal,
Mauritanie, Gambie et Cap-Vert.**

**A l'Attention de son Excellence Monsieur
l'Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas.**

Objet : Réponse à l'invitation d'une visite d'affaires.

Monsieur l'Ambassadeur,

Référence à votre lettre sans numéro du 13 février 2014, par laquelle vous m'adresser les vives félicitations de votre Gouvernement et de vous-même pour la confiance renouveler par le Président de la République à ma modeste personne en me confirmant Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile de la République de Guinée ;

Soyez en vivement remercié.

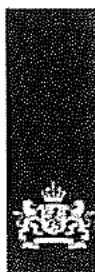
A cette occasion, j'ai l'honneur de vous manifester l'intérêt que j'attache à la visite que vous me proposer en raison des liens de coopération et d'amitié existant entre nos deux pays.

Je vous proposerai par conséquent la date du 21 au 24 Avril 2014.

Veillez recevoir, Excellence, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma haute considération.



El Hadi Madifing DIANE
Contrôleur Général de Police



Royaume des Pays-Bas

Nr. : DAK/ASII/2014/124

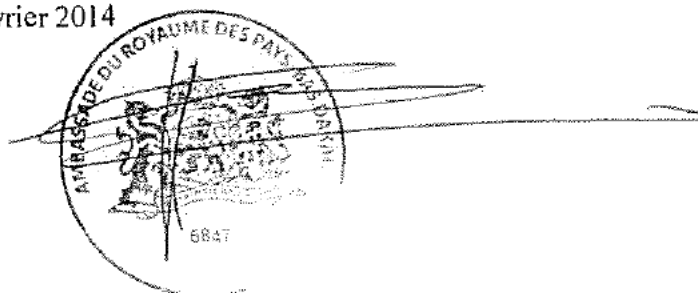
L'ambassade du Royaume des Pays-Bas à Dakar présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'étranger de la République de Guinée et a l'honneur d'annoncer la visite d'une mission néerlandaise à Conakry du mercredi 26 février au samedi 8 mars 2014.

Il s'agit d'une mission de la division Migration du Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas dont le but est de discuter des thèmes du rapatriement et de la migration avec les autorités compétentes.

La mission sera composée de **102 e** accompagnée par **102 e**
102 e Deuxième Secrétaire de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Dakar.

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Dakar saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger de la République de Guinée l'assurance de sa haute considération.

Dakar, le 20 février 2014



Ministère des Affaires étrangères
Et des Guinéens de l'étranger
Conakry